

République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Frédéric GEROMIN, Dominique CAPRON, Christophe CORBET, Anne IZABELLE, Antoine CREZE, Mireille BERTHUIN

Procurations : Astrid BOUCHARD à Cathy PELOSO, Thierry RUTGE à Coralie BOURDELAIN, Stéphane MASTROPIETRO à Fred GEROMIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : le 13 décembre 2024

DELIBERATION N°9

Objet : Modification de la tarification des locations de salles communales

Vu l'article L21258-1 du Code général de la Propriété des Personnes Physiques qui impose le paiement d'une redevance pour toute occupation du domaine public,

Madame la Maire rappelle que la commune met à disposition deux salles communales qui peuvent être louées à des particuliers, Révélois ou extérieurs à la commune, pour l'organisation d'événements à caractère privés : la grange Freydane et la salle de l'Oursière.

Madame la Maire précise que ces locations occasionnent un coût lié à l'entretien des salles et à la réalisation des dossiers de location et des états des lieux.

Madame la Maire propose d'augmenter les tarifs de location des salles municipales afin que ces coûts soient suffisamment compensés, selon les barèmes suivants :

	Révélois		Extérieurs	
	Journée	Week end	Journée	Week end
Grange Freydane	100€	150€	150€	250€
Oursière	200€	300€	300€	450€

Le conseil municipal, cet exposé entendu, décide à l'unanimité,

- D'AUTORISER Madame la Maire à augmenter les tarifs de location des salles municipales.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 17 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Patrick Herve

La maire
Coralie Bourdelain